

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM17 1401

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2017

MOTION SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ LIÉS À LA CONSOMMATION DE BOISSONS SUCRÉES ET POUR L'INSTAURATION RAPIDE DE MESURES FISCALES SUR DE TELLES BOISSONS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Attendu que la consommation de boissons sucrées, définies comme des produits contenant une quantité substantielle de sucres ajoutés, contribue au diabète de type 2, aux maladies cardiovasculaires, aux cancers, à l'obésité ainsi qu'à la carie et l'érosion dentaire;

Attendu que face à l'épidémie d'obésité et aux maladies chroniques qui l'accompagnent, bon nombre de juridictions ont imposé une taxe sur ces boissons sucrées afin d'encourager la modification des comportements, que l'on pense à la France, au Mexique, à la Hongrie, à la Finlande, à la Norvège, à la Belgique, au Chili, à la Barbade et aux Philippines;

Attendu que l'imposition de telles taxes a permis de réduire la consommation et amené des changements dans l'offre des producteurs de boissons;

Attendu que l'Association médicale du Canada ainsi que les Diététistes du Canada ont récemment adopté des motions similaires à la position affichée par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, Diabète Canada, la Société canadienne du cancer et de la Fondation pour l'obésité infantile (Childhood Obesity Fondation) demandant une taxe d'accise nationale sur les boissons sucrées;

Attendu qu'une étude de mars 2016 menée par la faculté de santé appliquée de l'Université de Waterloo a souligné qu'une taxe de 20 % imposée aux entreprises produisant des boissons sucrées pourrait sauver plus de 13 000 vies au Canada au cours des 25 prochaines années, prévenir 800 000 cas d'obésité, 200 000 cas de diabète de type 2, 60 000 crises cardiaques et 8 000 accidents vasculaires tout en permettant d'économiser 11,5 milliards de dollars de dépenses liées aux soins de santé;

Attendu que l'accès à une alimentation saine fait partie des axes de la Politique de développement social de Montréal ainsi que de la Politique de l'enfant;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda
Mme Rosannie Filato
Mme Christine Black
M. Lionel Perez
M. François Limoges

Et résolu :

que le conseil municipal joigne sa voix notamment à celle de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, de Diabète Canada, de la Société canadienne pour le cancer, de la Fondation pour l'obésité infantile pour souligner les risques importants pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées, menant à un nombre de décès prévisibles significatifs chaque année;

que le conseil municipal invite le gouvernement du Canada à revoir les taxes alimentaires selon une logique nutritionnelle qui tienne compte de ces risques, notamment en instaurant rapidement une taxation sur les boissons sucrées, tout en mettant en place des mesures appropriées d'éducation et de sensibilisation;

que le conseil municipal demande au gouvernement du Canada qu'une portion des sommes perçues sur son territoire par ladite taxe sur les boissons sucrées lui soit transférée afin de financer un fonds soutenant les initiatives faisant la promotion des saines habitudes de vie;

que la Ville de Montréal examine des mesures qui pourraient être mises en place dans sa juridiction afin de mieux sensibiliser le public concernant les risques pour la santé liés à la consommation de boissons contenant des sucres ajoutés, de bannir graduellement, lors de la renégociation de nouvelles ententes, la vente de ces produits dans les bâtiments municipaux et d'améliorer l'accès à l'eau potable dans ses lieux publics

65.03